



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 87351

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des personnes retraitées quant à leurs assurances santé complémentaire. De nombreuses personnes retraitées voient au moment de leur retraite leurs charges correspondantes augmenter. La loi du 31 décembre 1989 a posé le principe d'une possibilité du maintien de la garantie proposée à titre professionnel et d'une augmentation des coûts limitée à 50 % du montant payé antérieurement. Néanmoins, des études ont montré que le bénéfice de garanties pourtant en retrait, en l'absence d'une solidarité intergénérationnelle et professionnelle, se traduisait parallèlement par une augmentation de plusieurs centaines d'euros par an pour les retraités. Pour nombre d'entre eux, la recherche d'une assurance santé suppose en premier lieu de trouver une assurance à partir d'un devis sans engagement, avec une couverture immédiate et sans forcément un questionnaire de santé « intrusif ». Parallèlement, les procédures d'achats groupés mises en œuvre et proposées par des collectivités territoriales ou CCAS, sans coût pour ces derniers, était une option intéressante en ce qu'elles permettaient de faire jouer une solidarité intergénérationnelle. Elle souhaite connaître l'analyse faite par le Gouvernement des besoins en matière de complémentaire santé pour les retraités, les initiatives qu'il entend prendre pour encourager les solidarités de proximité et permettre aux retraités de disposer de garanties suffisantes à un coût acceptable et abordable.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87351

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 août 2015](#), page 6265

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)